

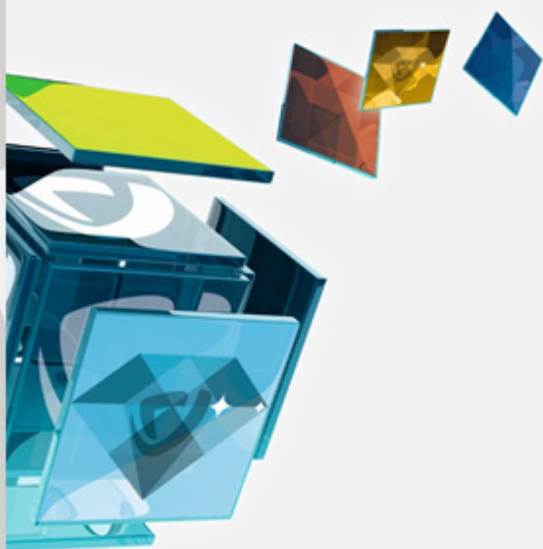
| RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015



| **ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSFORMATION**
numérique des entreprises



Rapport de gestion annuel
Comptes consolidés au 31 décembre 2015
Rapport des Commissaires aux Comptes



Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale mixte du 25 mai 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 18 mars 2016, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

A. Périmètre de consolidation

Sociétés	31-déc-15		31-déc-14		31-déc-13		Méthode de consolidation
	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
AXEMBLE	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
AXEMBLE SUISSE	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTION	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
NOVAXEL	(d)		100%	100%	100%	100%	IG
CADWARE SYSTEMS	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
CADWARE	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
IMALIA	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
IDEVIA	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
VISIATIV SUISSE	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
ALLIATIV MAROC	75%	75%	NC	NC	NC	NC	IG
VISIATIV MAROC	99.74%	99.74%	NC	NC	NC	NC	IG
ASPRESSO	(a)		(a)		100%	100%	IG
MINDEEX	(b)		(b)		100%	100%	IG
QEEX	(a)		(a)		100%	100%	IG
VISIATIV SERVICES	(c)		(c)		100%	100%	IG
JUMPQWEST	(a)		(a)		100%	100%	IG

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ Software

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ Solutions

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ

(d) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 dans Visiativ Software

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise En Equivalence

NC : Non consolidée

B. Variation de périmètres

La Société VISIATIV a enregistré en 2015 les variations de périmètres suivantes :

Entrées de périmètre

- Les sociétés incluses dans le groupe IMALIA, soit IMALIA, CADWARE, CADWARE SYSTEMS et IDEVIA ont été intégrées en date du 31 mai 2015 dans le périmètre de consolidation.
- VISIATIV SUISSE, ALLIATIV MAROC et VISIATIV MAROC ont été intégrées en date du 1^{er} Janvier 2015.

Sorties de périmètre

NEANT

C. Synthèse de l'activité du Groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2015 s'élève à 82 734 K€ contre 49 676 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 474 K€ au 31 décembre 2015 contre -1 292 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 2 281 K€ au 31 décembre 2015 contre -1 771 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat net consolidé s'élève à 1 432 K€ contre -1 955 K€ au 31 décembre 2014.

Le résultat net du groupe, après amortissements des écarts d'acquisition, ressort à 413 K€ au 31 décembre 2015 contre -2 562 K€ pour l'exercice précédent.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

- Fusion par voie d'absorption de la société NOVAXEL dans VISIATIV Software avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.
- Prise de participation à hauteur de 100% dans le capital social de la société IMALIA le 16 juin 2015 (Sous-Groupe Imalia) pour un coût total de 5 792 K€ (incluant les frais d'acquisition), qui permet à Visiativ le renforcement de sa couverture géographique et de son partenariat avec Dassault Systèmes. Cette acquisition a été financée par endettement bancaire (4 500 K€), par remise d'actions VISIATIV acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions et par autofinancement (cf note 5.1 et 5.10.1).
- Acquisition du fonds de commerce des activités PLM française de Tata Technologies Europe Ltd au 30 juin 2015 pour une valeur symbolique de 1 euro par Visiativ Solutions.
- Prise de participation à hauteur de 50,82% dans le capital social de la société KALISTA Solutions le 1^{er} juillet 2015 pour un montant total de 318 K€, société spécialiste de la mise en œuvre technique et logicielle de stratégies merchandising. Cette société n'est pas consolidée car jugée non significative.
- Prise de participation à hauteur de 5,69% dans le capital social de la société LINKSOFT le 19 janvier 2015.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de SIMLINX, passant de 19,90% à 100%. Cette société est non consolidée car jugée non significative.
- Acquisition à hauteur de 99% de la société SOBIZZ Celle-ci a fait l'objet d'une liquidation en 2015, sans impact significatif sur les comptes du Groupe.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe, au travers de ses filiales Visiativ Software et Axemble, exerce une activité en matière de recherche et développement destinées à maintenir et faire évoluer les produits existants et aussi développer de nouveaux produits.

En 2015, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 4,8 M€ dont 1,3 M€ à été reconnu en Frais de Développement de Logiciels.

F. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice social, les évènements importants suivants sont à signaler :

- La société Visiativ Solution a signé le 20 janvier 2016 un acte de cession de sa branche d'activité e-learning (effet au 1^{er} février 2016) avec la société Itycom France pour un montant de 100 K€.

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Fort de la réussite de son processus d'introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext, le groupe entend poursuivre son développement, tant organique qu'au travers de croissance externe, sur ces deux métiers d'Edition et d'Intégration.

H. Résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé du Groupe de 409 K€ au 31 décembre 2015.

II. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la Société

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Alternext de Euronext Paris depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding animatrice avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE SUISSE,
- Des prestations de services et d'assistance stratégique et administrative aux sociétés du Groupe.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières les Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2015, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 4 580 812 euros contre 4 029 407 euros lors de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation ressortent à 6 459 725 euros contre 5 257 131 euros lors de l'exercice précédent. Notre résultat d'exploitation ressort ainsi à -893 786 euros contre -274 206 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à 1 060 541 euros contre -3 112 321 euros lors de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 1 903 397 euros contre une perte de -2 881 482 euros lors de l'exercice précédent.

B. Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2015 :

- Cession des titres de la société NOVAXEL au profit de VISIATIV SOFTWARE,
- Prise de participation à hauteur de 5,69% dans le capital social de la société LINKSOFT le 19 janvier 2015,
- Souscription à l'emprunt obligataire convertible en actions émis par la société LINKSOFT le 19 janvier 2015, pour un total de 1250 obligations d'une valeur de 50 KE
- Prise de participation à hauteur de 100% dans le capital social de la société IMALIA le 16 juin 2015,
- Prise de participation à hauteur de 50,82% dans le capital social de la société KALISTA le 1^{er} juillet 2015,
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de SIMLINX, passant de 19,90% à 100%.

C. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice social.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2016, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et management à destination des filiales du groupe.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Aucune activité de ce type n'est envisagée actuellement.

F. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

DATE D'ÉCHEANCE	MONTANT DES DETTES FOURNISSEURS			
	31/12/2015		31/12/2014	
DETTES	Dettes à échoir	Dettes échues	Dettes à échoir	Dettes échues
Moins de 30 jours	165.688 €	15.575 €	167.000 €	41.139 €
Entre 30 jours et 60 jours	-	3.052 €	-	6.863 €
Plus de 60 jours	-	37.729 €	-	24.268 €
SOUS TOTAL	165.688 €	56 357 €	167.000 €	72.271 €
MONTANT TOTAL TTC	222.045 €		239.271 €	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

A. VISIATIV SOFTWARE (filiale à 100 %)

Le capital de la société a été porté de 5.139.220 € à 9.639.220 € suite à une augmentation de capital de 4.500.000 € en date du 21/12/2015 réalisée par l'émission de 225 000 actions de 20 euros nominale chacune, intégralement souscrite par l'associée unique VISIATIV, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

En date du 31/03/2015, la société Visiativ Software a fusionné avec la société Novaxel avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1^{er} Janvier 2015.

Le rapprochement des deux entités permet de développer des synergies sur le plan commercial, de réaliser des économies sur le plan administratif, comptable et informatique et, ainsi, de rationaliser la gestion de l'ensemble.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 8.164.347 € contre 5.911.263 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 38,12%.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 13.634.672€ contre 10.283.414 € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à (2.927.311) € au 31 décembre 2015 contre (2.299.056) € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à (64.341) € contre (27.409) € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le résultat courant avant impôt ressort à (2.991.651) € contre (2.326.466) € en 2014.

Le résultat exceptionnel est déficitaire à (49.911) €, et provient essentiellement d'un litige commercial clos.

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice 2015 se solde par une perte de (3.041.563) € contre une perte de (2.249.541) € au titre de l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

Afin d'enrichir son offre, notamment sa plateforme Moovaps, la société poursuivra ses efforts, tant en recherche et développement, qu'au niveau marketing et commercial pour promouvoir et adresser une offre élargie répondant aux besoins de ces clients. Ces investissements ont notamment pour objectif de confirmer avec la croissance constatée au cours de cet exercice.

Quant à la filiale Isotools Tunisie, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 154 KTND (prestations de sous traitance pour le compte de Visiativ Software) pour un résultat net proche de l'équilibre.

B. AXEMBLE (filiale à 100 %)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 40.604.640 € contre 33.697.736 € en 2014, soit une hausse de 20,50%.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 36.176.144 € contre 31.771.831 € pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à 4.997.337 € au 31 décembre 2015 contre 2.566.498 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 876.275 € contre 779.760 € au titre de l'exercice 2014.

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire et ressort à 5.873.612 € contre 3.346.259 € en 2014.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à 20.358 € contre (4.315) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de la participation des salariés de 518.746 € et d'un impôt sur les bénéfices de 1.630.855 €, l'exercice 2015 se solde par un bénéfice de 3.744.369 € contre un bénéfice de 2.291.048 € pour l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

En continuant de capitaliser sur son portefeuille de clients, son savoir-faire, sa force commerciale et aussi l'intégration dans son offre de produits développés par le Groupe, la société vise à poursuivre son rythme de croissance moyen réalisé au cours des exercices précédents.

C. VISIATIV SOLUTIONS (filiale à 100%)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 10.713.668 € contre 3.577.458 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 12.193.451€ contre 5.101.871 € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est déficitaire de (918.361) € contre un résultat également déficitaire de (1.414.659) € en 2014.

Le résultat financier s'établit à (1.485) € contre (138.544) € au titre de l'exercice 2014. Le résultat courant avant impôt ressort à (919.847) € contre (1.553.202) € l'exercice précédent.

La société a par ailleurs enregistré 2.787 € de produits exceptionnels au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Compte tenu de ces résultats et en l'absence d'impôt sur les bénéfices, l'exercice 2015 se solde par un résultat de (917.059) € contre un résultat de (1.551.874) € au titre de l'exercice précédent.

Marche des affaires sociales et perspectives d'avenir

En date du 30 juin 2015, la société a acquis la partie du Fonds de commerce de la société Tata technologie relative à l'activité de revendeur de logiciel d'ingénierie et de conception, livraison de solutions « *Products Lifecycle-Management* » (PLM), de formation, et de prestation de « *Services helpdesk et training* ».

Avec cette acquisition, la société a renforcé son positionnement sur ses métiers de conseil et intégration de solutions PLM. Cela lui permettra, avec une offre globale à destination des entreprises de taille intermédiaire, d'atteindre sur horizon moyen terme, une rentabilité d'exploitation satisfaisante.

D. ALLIATIV (filiale détenue à hauteur de 75 % depuis 2014)

La société ALLIATIV, de droit marocain, a pour principales activités le développement d'un réseau de distribution des solutions informatiques éditées par la société VISIATIV SOFTWARE au travers de partenaires locaux. Cette dernière a réalisé un chiffre d'affaires de 6.431.508 MAD en 2015 avec un résultat déficitaire de (92.690) MAD.

E. VISIATIV SUISSE (filiale à 100 %)

Le 12 mars 2012, il a été constitué une société dénommée « Visiativ Suisse », société de droit suisse au capital de 100.000 CHF, détenue à 100% par VISIATIV.

Il s'agit de son quatrième exercice social. Elle n'a pas eu d'activité depuis sa constitution.

La société a démarré une activité d'intégration de solutions de gestion de données techniques début Janvier 2015. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 367.264 CHF avec un résultat déficitaire de (99.957) CHF.

F. VISIATIV MAROC (filiale à 99,74 %)

En février 2013, il a été constitué une société dénommée « Visiativ Maroc », société de droit marocain au capital de 300.000 MAD, détenue à 99,74% par VISIATIV.

Cette société réalise des prestations de services de développement et de prototypage rapide de nouvelles innovations pour des sociétés du Groupe Visiativ.

Au cours de l'exercice 2015, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 13.650.382 MAD en 2015 avec un résultat bénéficiaire de 622.683 MAD.

G. SIMLINX (filiale à 100 %)

Au cours de cet exercice, notre participation dans le capital social de la société SIMLINX est passée de 19,90% à 100% par voie de rachat de la totalité des titres composant le capital social.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 Mai 2015 s'élève à 69.148 € contre 214.636 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 245.377 € contre 262.671 € l'exercice précédent, le résultat d'exploitation est déficitaire de (172.142) € contre un résultat déficitaire bénéficiaire de 14.061 € en 2014.

Le résultat financier s'établit à (5.777) € contre (4.928) € en 2014. Le résultat courant avant impôt ressort à (177.919) € contre 9.133 € l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'établit à 409 € contre 108 € en 2014

Compte tenu de ces résultats et en l'absence d'impôt sur les bénéfices, l'exercice 2015 se solde par un déficit de (177.511) € contre un bénéfice de 18.116 € pour l'exercice précédent.

Prises de participation ou prises de contrôle

Nous vous signalons que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, les participations suivantes :

- a) 100 % du capital social de la société IMALIA, dont le siège social est 33, Rue de Saule Trapu – 91300 MASSY, par voie d'acquisition de la totalité des titres composant le capital social de la société,

En date du 31 mars 2016, la société Imalia fusionnera avec la société Cadware systems. Cette restructuration a pour objectif principal de simplifier l'organisation du groupe, et permettra également la réalisation d'économies sur les frais de structure, pour donner à l'entité économique que représentent ces deux sociétés une assise juridique plus lisible.

Jusqu'à cette opération juridique, la société Imalia détient trois filiales :

- Cadware systems,
- Idevia,
- et Cadware.

Le chiffre d'affaires de la société Cadware Systems à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 16.328.725 €, contre un montant de 19.069.264 € pour l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} Mai 2009, notre société a pris en gérance le fonds de commerce de la société CADWARE. Le montant de la redevance de gérance a représenté sur cet exercice la somme de 225.000 € HT.

Le montant des charges d'exploitation s'est élevé à 16.119.864 € contre un montant de 18.390.555 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net après impôts se solde par un bénéfice de 479.231 € contre un bénéfice de 382.371 € pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société Idevia a généré un chiffre d'affaires de 4.786.906 €, contre un montant de 5.973.361 € pour l'exercice précédent.

Le montant de nos charges d'exploitation s'est élevé à 4.751.608 € contre un montant de 5.700.541 € pour l'exercice précédent.

Les comptes laissent ressortir un résultat exceptionnel de (148.982) € contre un montant de (180.000) € pour l'exercice précédent.

Le résultat net après impôts se solde par une perte de (20.544) € contre un bénéfice de 60.977 € pour l'exercice précédent.

- b) 50,82% du capital de la société KALISTA, sise 100, Avenue du Général Leclerc – 93500 PANTIN, par voie de souscription à une augmentation du capital social.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 1.318.772 € contre 973.048 € en 2014, soit une hausse de 35,52%.

Compte tenu de charges d'exploitation d'un montant de 1.353.886 € contre 981.299 € pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation ressort à (21.017) € au 31 décembre 2015 contre 169 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif à (1.070) € contre (540) € au titre de l'exercice 2014.

Le résultat courant avant impôt est déficitaire et ressort à (22.086) € contre (371) € en 2014.

Le résultat exceptionnel est déficitaire à (1.949) € contre 6.136 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des crédits d'impôt sur les bénéfices de 5.090 €, l'exercice 2015 se solde par une perte de (18.945) € contre un bénéfice de 7.129 € pour l'exercice précédent.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 580 812 euros contre 4 029 407 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 985 128 euros contre 953 517 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 410 036 euros contre 2 063 148 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 222 865 euros contre 200 189 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 600 771 euros contre 2 044 756 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 116 980 euros contre 861 172 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 38 contre 28 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 75 574 euros contre 87 508 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 33 498 euros contre 359 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 6 459 725 euros contre 5 257 131 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -893 786 euros contre -274 206 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1 954 327 euros (-2 838 115 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 1 060 541 euros contre -3 112 321 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -787 998 euros contre -556 710 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -1 630 855 euros contre -787 550 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par un bénéfice de 1 903 397,15 euros contre une perte de -2 881 481,13 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 37 053 644 euros contre 23 540 397 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 903 397,15 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 903 397,15 euros
A la réserve légale ainsi dotée à plein	54 309,52 euros

Le solde, soit la somme de	1 849 087,63 euros

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui s'élève ainsi à 2 752 247,80 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 477 185 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 47.802 euros et qui compte-tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Jetons de présence

Vous voudrez bien statuer sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2016 et pour chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à vingt mille (20.000) euros.

Nomination d'un nouvel administrateur

Nous vous proposons de nommer :

- Madame Pascale DUMAS,
Née le 10 Décembre 1959 à Juvisy sur Orge (91260)
Demeurant 9 avenue de Saxe 75007 Paris

en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

A titre d'information un curriculum vitae de Madame Pascale DUMAS sera mis en ligne sur le site de la société.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel - En tant que représentant permanent	CADESIS (SA) VISIATIV SERVICES (SAS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) LFI (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) Néant	Administrateur Directeur Général Administrateur Administrateur - Président du CA Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Néant
Christian DONZEL - A titre personnel - En tant que représentant permanent	AXEMBLE SUISSE VISIATIV SOLUTIONS (SAS ex ALIXENCE) CADESIS (SA) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) PARTEGIA (Société civile) PRIMMO (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) Néant	Président Directeur Général Administrateur Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Néant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK NESSEO GROUPE NESSEO HOLDING APLICIT CADESOFIT ILIATIS KODIAK INVESTISSEMENTS SCI MIKAB AXELLIANCE HOLDING AXELLIANCE GROUPE AXELLIANCE BUSINESS SERVICES AXELLIANCE CREATIVE SOLUTIONS AXELLIANCE SUPPORT SERVICES	Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Gérant
Hubert JARICOT - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST CFDP EVOLEM SCI Montpellas Néant	DGD et administrateur Vide Président du Conseil de Surveillance Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Administrateur Administrateur Gérant Néant
Benoît SOURY	Investissement & développement Banque Populaire Loire et Lyonnais Agence de développement économique de Lyo APICIL Sommitale SCI Les Haies	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Gérant
Anne-Sophie PANSERI	Immobilière Rhône Alpes groupe Solendi 3F MA VIFLEX PIL ULTRATECH URSSAF Rhône Alpes Keolis Centre Paul Roubier IUT Lyon 1 Association 6000 rebonds Sofineco Geen On Lyon	Présidente Présidente Directrice Générale Directrice Générale Personne qualifiée au CA Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Gérante Administrateur

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, les cautions suivantes :

- La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de la société LYNKOA envers les banques SOCIETE GENERALE et CIC pour garantir, dans la limite de 122.500 euros, le paiement des sommes dues par la société LYNKOA au titre du prêt de 300.000 euros. Au 31 décembre 2015, la société LYNKOA a intégralement remboursé son emprunt. La caution solidaire sera par conséquent levée.
- La société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2015, le solde du financement restant à rembourser chez VISIATIV SOFTWARE s'élève à 611.250 euros. Les deux contrats sont dans la phase de remboursement suite à la réalisation des projets.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1. Principaux risques liés l'activité de la société

L'activité historique du Groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 80% du chiffre d'affaires de l'exercice 2015, le classant parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour les deux dirigeants.

4. Principaux risques financiers

Les financements bancaires étant essentiellement souscrits à taux fixe, la sensibilité du Groupe à des variations de taux est considérée comme non significative.

Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	% droit de vote Exerçables
Famille DONZEL ⁽¹⁾	524 284	17,6%	22,6%
Famille FIARD ⁽¹⁾	524 160	17,6%	22,6%
Fondateurs (membres du Concert) ⁽²⁾	1 048 444	35,2%	45,3%
CAL INVEST (membre du Concert) ⁽²⁾	48 600	1,6%	4,4%
Autres Membres du Concert	291 596	9,8%	13,2%
Audacia ⁽³⁾	450 662	15,1%	10,2%
FCPE Visiativ Actionnariat	28 500	1,0%	0,6%
Sociétés d'investissement, Actionnariat Salarié et Autres membres du Concert	819 358	27,5%	28,4%
Auto Détention ⁽⁴⁾	32 028	1,1%	0,0%
Public	1 074 862	36,1%	26,4%
TOTAL	2 974 692	100%	100%

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI et C. Donzel : 100% de FCDO)

(2) Les fondateurs Christian DONZEL et Laurent FIARD détiennent chacun 50% de CAL INVEST.

(3) 2581 personnes physiques, dont aucune ne détient plus de 0,04% du capital, représentées par Audacia dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence "ADP 2012", à l'exception d'une action ordinaire issue d'un prêt d'action par un actionnaire à Audacia

(4) Contrat de Liquidités

B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe/personne liée à	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Nature des titres	Montant en Euros
Novembre 2015	CAL INVEST personne morale liée à Christian DONZEL	Gérant	Cession	8,20 €	Actions	123.000 €
Novembre 2015	CAL INVEST personne morale liée à Christian DONZEL	Gérant	Cession	8,39 €	Actions	267.480 €
Décembre 2015	LFI personne morale liée à Laurent FIARD	Président du conseil d'administration	Acquisition	8€	Actions	6.400 €
Décembre 2015	FCDO personne morale liée à Christian DONZEL	Directeur général délégué	Acquisition	8 €	Actions	6.400 €
Décembre 2015	CAL INVEST personne morale liée à Christian DONZEL	Gérant	Cession	8€	Actions	6.400 €
Décembre 2015	CAL INVEST personne morale liée à Christian DONZEL	Gérant	Cession	8 €	Actions	6.400 €

C. Participation des salaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2015 à 1,0%.

D. Attribution d'actions gratuites et de stock option

Néant.

E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Fait à CHARBONNIERES LES BAINS
Le 18 mars 2016**

**Le Conseil d'Administration
M. Laurent FIARD**

Comptes consolidés établis pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV Bilan - Actif en K€	Notes	31/12/2015			31/12/2014	31/12/2013
		Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	20 802	-11 619	9 183	3 914	4 488
Immobilisations incorporelles	5.2	9 368	-7 597	1 771	1 483	1 947
Immobilisations corporelles	5.2	2 375	-1 406	969	568	486
Immobilisations financières	5.2	2 809	-109	2 700	1 975	1 414
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		35 354	-20 730	14 624	7 940	8 335
Avances et acomptes versés	5.4	510	0	510	370	63
Créances clients	5.3	21 545	-1 936	19 609	10 991	9 081
Autres créances	5.4	8 120	-235	7 885	4 049	5 788
Impôts différés actif	5.5	1 506	0	1 506	1 428	1 427
Disponibilités	5.6	12 247	0	12 247	5 837	2 457
Charges constatées d'avance	5.7	563	0	563	267	235
TOTAL ACTIF CIRCULANT		44 491	-2 170	42 321	22 941	19 052
Ecarts de conversion actif		2	0	2	1	1
TOTAL ACTIF		79 847	-22 901	56 946	30 882	27 388

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€	Notes	31/12/15	31/12/14	31/12/13
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	5.8	1 785	1 785	1 242
Primes d'émission		14 628	14 593	9 233
Réserves et report à nouveau		-11 235	-8 673	-8 707
Ecart de conversion groupe		439	226	191
Résultat de l'exercice	5.18	409	-2 563	35
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE		6 025	5 369	1 993
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		3	1	1
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 028	5 370	1 993
Provisions pour risques et charges	5.9	1 292	550	423
Dettes financières	5.10	7 649	4 355	5 545
Avances et acomptes reçus	5.11	215	0	106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11	17 629	8 469	7 983
Dettes fiscales et sociales	5.11	15 029	6 725	6 642
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.11	1 620	150	450
Autres dettes	5.11	518	192	84
Impôts différés passif	5.5	32	6	4
Produits constatés d'avance	5.7	6 935	5 065	4 158
TOTAL DETTES		50 919	24 963	24 971
Ecart de conversion passif		0	0	0
TOTAL PASSIF		56 946	30 882	27 388

Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en K€		Notes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises	5.13		70 478	40 483	38 727
Prestations de services	5.13		12 256	9 193	10 457
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			82 734	49 676	49 184
Autres produits d'exploitation	5.14		3 690	2 704	2 872
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			86 424	52 379	52 056
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises	5.15		36 910	19 295	17 557
Autres achats et charges externes	5.15		10 978	8 339	7 016
Impôts, taxes et versements assimilés	5.15		1 188	965	960
Frais de personnel	5.15		31 828	21 911	22 205
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.15		1 338	2 111	1 372
Dotations aux provisions et dépréciations	5.15		1 581	950	596
Autres charges	5.15		127	101	72
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			83 950	53 672	49 779
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 474	-1 292	2 278
Produits financiers	5.16		335	57	65
Charges financières	5.16		528	536	412
RESULTAT FINANCIER			-193	-479	-346
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 281	-1 771	1 931
Produits exceptionnels	5.17		203	129	576
Charges exceptionnelles	5.17		491	131	3 145
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-288	-2	-2 569
Impôts sur les bénéfices			560	182	-1 154
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			1 432	-1 955	517
Résultat des sociétés mises en équivalence			0	0	42
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	5.1		1 020	607	550
RESULTAT CONSOLIDE			413	-2 562	8
RESULTAT GROUPE			409	-2 563	35
RESULTAT HORS GROUPE			4	0	-26
Résultat Groupe par action (en euros)	5.18		0,14	(0,86)	0,03
Résultat Groupe dilué par action (en euros)	5.18		0,14	(0,86)	0,03
Résultat par action avt dot. Amort. des Écarts d'acquisition (en euros)	5.18		0,48	(0,66)	0,52

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres Montant en K€	Capital		Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres TOTAL
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social							
Au 31 décembre 2013	1 118	1 242	9 233	-8 707	191	35	1 993	1	1 993
Affectation du résultat 2013				35		-35	0		0
Résultat net 2014						-2 563	-2 563		-2 563
BSA convertis en actions	27	30					30		30
Emission d'actions (IPO)	657	394	6 736				7 130		7 130
Emission d'actions (FSCPE)	29	17	196				213		213
Diminution de la valeur nominale	1 145	102	-102				0		0
Imputation des frais IPO			-1 310				-1 310		-1 310
Contrat de liquidité			-160				-160		-160
Ecart de conversion					35		35		35
Au 31 décembre 2014	2 975	1 785	14 593	-8 673	226	-2 563	5 369	1	5 370
Affectation du résultat 2014				-2 563		2 563	0		0
Résultat net 2015						409	409	4	413
Dividendes versés								0	
Contrat de liquidité			35				35		35
Ecart de conversion					213		213	-2	211
Au 31 décembre 2015	2 975	1 785	14 628	-11 235	439	409	6 025	3	6 028

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV Tableau de flux de trésorerie en K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie générés par l'exploitation				
Résultat net		413	-2 562	8
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	5.2	-1 081	-1 927	-1 178
(-) Elimination des amortissements des immobilisation corporelles	5.2	-253	-181	-195
(-) Elimination des amortissements des écarts d'acquisition	5.1	-1 020	-607	-550
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	5.2	97	-45	
(-) Dotations provisions	5.9	-995	-487	-719
(+) Reprises provisions	5.9	870	362	700
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations		14	4	52
(+) Subvention virée au résultat	5.10	0	113	81
(+) quote part de résultat mis en équivalence		0	0	-42
(+) Variation des impôts différés	5.5	-40	1	1 424
Capacité d'autofinancement		2 820	204	435
(-) Variation du besoin en fonds de roulement net		6 322	669	3 662
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		9 142	874	4 097
Flux de trésorerie générés par l'investissement				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2	-1 421	-1 478	-2 552
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2	-274	-272	-219
Acquisition d'immobilisations financières	5.2	-607	-621	-562
Cession d'immobilisations corporelles	5.2	74	0	0
Variation des autres immobilisations financières	5.2	186	55	0
Contrat de liquidité	5.2	0	-200	0
Dettes sur investissement financier	5.1	1 620	0	0
Incidence des variations de périmètre	5.1	-5 275	0	143
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-5 697	-2 516	-3 190
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital	5.8	0	6 064	0
Emission d'emprunts		4 800	0	250
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	5.10	-1 592	-917	-1 503
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		3 208	5 147	-1 253
Incidences des variations des cours de devises		142	35	-46
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		6 793	3 539	-392
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	5.6	5 437	1 897	2 289
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	5.6	12 230	5 437	1 897
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		6 793	3 539	-392

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs non courants (autres immobilisations financières)	0	0	-309
Stocks	0	0	-68
Créances clients	3 374	1 910	-989
Autres créances	2 668	-1 431	2 910
Ecart de conversion Actif et Passif	0	-1	0
Charges constatées d'avance	152	32	-88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 008	486	1 603
Dettes fiscales et sociales	5 131	83	-27
Autres dettes	-439	-298	231
Produits constatés d'avance	1 816	907	3 311
Total Variations	-6 322	-669	-3 662

Cette variation de BFR inclut la variation de BFR du sous-Groupe IMALIA à compter de sa date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	26
1.1 Information relative à la Société et à son activité	26
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2015	26
1.3 Evènements marquants de l'exercice 2014	27
1.4 Evènements postérieurs à la clôture 2015.....	28
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables	28
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés	28
2.2 Application des méthodes préférentielles	28
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations.....	28
2.4 Changement de méthode comptable	29
2.5 Correction d'erreur au 31 décembre 2013.....	29
Note 3 : Périmètre de consolidation	29
3.1 Méthodes de consolidation	29
3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015	30
3.3 Variations de périmètre.....	31
3.4 Sociétés exclues du périmètre	31
Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation	31
4.1 Ecart d'acquisition	31
4.2 Immobilisations incorporelles.....	32
4.3 Immobilisations corporelles.....	33
4.4 Immobilisations financières.....	33
4.5 Contrats de location	33
4.6 Créances	34
4.7 Impôts différés.....	34
4.8 Valeurs mobilières de placement.....	34
4.9 Disponibilités	34
4.10 Opérations en devises étrangères	35
4.11 Provisions pour risques et charges	35
4.12 Indemnité de départs à la retraite.....	35
4.13 Instruments financiers.....	35
4.14 Emprunts	36

4.15 Contrat de liquidité.....	36
4.16 Subventions publiques à recevoir	36
4.17 Chiffres d'affaires	37
4.18 Informations sectorielles	37
4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	37
4.20 Résultat financier.....	38
4.21 Résultat par action	38
Note 5 : Notes sur le bilan consolidé	38
Note 5.1 : Ecart d'acquisition.....	38
Note 5.2 : immobilisations incorporelles, corporelles et financières	40
Note 5.3 : Créances clients	41
Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance	41
Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif	44
Note 5.6 : Trésorerie nette	44
Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance	45
Note 5.8 : Capitaux propres.....	45
Note 5.9 : Provisions pour risques et charges.....	47
Note 5.10 : Dettes financières	47
Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance.....	50
Note 5.12 : Détail des charges à payer.....	51
Note 5.13 : Chiffre d'affaires	52
Note 5.14 : Autres produits d'exploitation	52
Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel	52
Note 5.16 : Produits et charges financiers.....	53
Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels	53
Note 5.18 : Résultat par action.....	54
Note 5.19 : Parties liées et gouvernance	54
Note 5.20 : Engagements donnés.....	55
Note 5.21 : Effectifs	60
Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers.....	60
Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes	61

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2013, 2014 et 2015, dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit autour de l'intégration d'outils de CAO et de l'édition de logiciels collaboratifs et se développe autour de deux pôles « métiers » historiques et complémentaires : l'intégration de solutions innovantes et l'édition de logiciels pragmatiques.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Alternext de Paris le 28 mai 2014 suite à la décision du conseil d'administration, réuni le 22 mai 2014, concernant la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension.

1.2 Evènements marquants de l'exercice 2015

- Fusion par voie d'absorption de la société NOVAXEL dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.
- Prise de participation à hauteur de 100% dans le capital social de la société IMALIA le 16 juin 2015 (Sous-Groupe IMALIA) pour un coût total de 5 792 K€ (incluant les frais d'acquisition), qui permet à VISIATIV le renforcement de sa couverture géographique et de son partenariat avec Dassault Systèmes. Cette acquisition a été financée par endettement bancaire (4 500 K€), par remise d'actions VISIATIV acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions et par autofinancement (cf note 5.1 et 5.10.1).
- Acquisition du fonds de commerce des activités PLM française de Tata Technologies Europe Ltd au 30 juin 2015 pour une valeur symbolique de 1 euro par VISIATIV SOLUTIONS.
- Prise de participation à hauteur de 50,82% dans le capital social de la société KALISTA SOLUTIONS le 1^{er} juillet 2015 pour un montant total de 318 K€, société spécialiste de la mise en œuvre technique et logicielle de stratégies merchandising. Cette société est non consolidée car jugée non significative.
- Prise de participation à hauteur de 5,69% dans le capital social de la société LINKSOFT le 19 janvier 2015.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de SIMLINX, passant de 19,90% à 100%. Cette société est non consolidée car jugée non significative.
- Acquisition à hauteur de 99% de la société SOBIZZZ Celle-ci a fait l'objet d'une liquidation en 2015 sans impact significatif sur les comptes du Groupe.

1.3 Evènements marquants de l'exercice 2014

Fusion par voie d'absorption avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014

- Fusion par voie d'absorption des sociétés JUMPQUEST, QEEX IP, ASPRESSO dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1er janvier 2014.
- Fusion par voie d'absorption de la société VISIATIV SERVICES dans VISIATIV avec effet rétroactif au 1er janvier 2014.
- Fusion par voie d'absorption de la société MINDEEX dans VISIATIV SOLUTIONS avec effet rétroactif au 1er janvier 2014.

Evolution des participations sur l'exercice 2014

- Prise de participation à hauteur de 10% dans le capital social de la société FOOD CONNEXION le 19 décembre 2014.
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital social d'AXELEO, établissant le pourcentage à 4,70%.
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital social de CADESIS, établissant le pourcentage à 14,37%.
- Cession à 100% de la participation prise dans ENERGITIM en juillet 2014.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital d'ALLIATIV, passant de 51% à 75%.

Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 13 439 actions pour une valeur de 73 K€. Les pertes et profits sur la période se sont élevés à -87 K€. Le solde du contrat de liquidité s'élève à 40 K€.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Augmentation de capital réservé aux salariés

Une augmentation de capital réservé aux salariés adhérent au FCPE VISIATIV Actionnariat de 28 662 actions a été décidée le 06 octobre 2014 pour une valeur unitaire de l'action de 7,44 €, soit une augmentation de capital de 213 K€. La société a abondé pour 36 K€ sur l'exercice.

Souscription d'un emprunt obligataire convertible en action

La société VISIATIV a souscrit à l'emprunt obligataire convertible en action émis par la société LYNKOA, dont VISIATIV détient une participation à hauteur de 19,24% pour un total de 21 040 obligations d'une valeur de 394 500 euros le 16 mai 2014. Cet emprunt obligataire a été émis par compensation du compte courant présent dans les comptes du Groupe VISIATIV.

1.4 Evènements postérieurs à la clôture 2015

- La société VISIATIV SOLUTIONS a signé le 20 janvier 2016 un acte de cession de sa branche d'activité e-learning (effet au 1^{er} février 2016) avec la société ITYCOM France pour un montant de 100 K€.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de

nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels.
- le calcul des impôts différés.
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours de l'exercice.

2.5 Correction d'erreur au 31 décembre 2013

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Un changement est intervenu dans l'application de la méthode de reconnaissance des revenus de contrats de maintenance conclus avec les clients de sa solution VISIATIV, éditée par le Groupe.

Jusqu'au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires était reconnu intégralement à l'émission de la facture annuelle de maintenance, en début de période.

A compter du 1^{er} janvier 2013, ce chiffre d'affaires est différé et reconnu au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

Les produits constatés d'avance qui auraient dû être comptabilisés au 1^{er} janvier 2013 s'élèvent à 2 568 K€. Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés au 31 décembre 2013 pour un montant de 2 873 K€.

Il en résulte un impact négatif pour le Groupe, comptabilisé dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2013, s'élevant à 2 568 K€. La variation 2013 des produits constatés d'avances a été reconnue dans le résultat d'exploitation pour un montant de 304 K€.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de

détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition.

3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Sociétés	31-déc-15		31-déc-14		31-déc-13		Méthode de consolidation
	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
AXEMBLE	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
AXEMBLE SUISSE	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTION	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
NOVAXEL		(d)	100%	100%	100%	100%	IG
CADWARE SYSTEMS	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
CADWARE	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
IMALIA	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
IDEVIA	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
VISIATIV SUISSE	100%	100%	NC	NC	NC	NC	IG
ALLIATIV MAROC	75%	75%	NC	NC	NC	NC	IG
VISIATIV MAROC	99,74%	99,74%	NC	NC	NC	NC	IG
ASPRESSO		(a)		(a)	100%	100%	IG
MINDEEX		(b)		(b)	100%	100%	IG
QEEX		(a)		(a)	100%	100%	IG
VISIATIV SERVICES		(c)		(c)	100%	100%	IG
JUMPQWEST		(a)		(a)	100%	100%	IG

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ Software

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ Solutions

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans Visiativ

(d) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 dans Visiativ Software

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise En Equivalence

NC : Non consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- Les sociétés incluses dans le groupe IMALIA, soit IMALIA, CADWARE, CADWARE SYSTEMS et IDEVIA ont été intégrées en date du 31 mai 2015 dans le périmètre de consolidation.
- VISIATIV SUISSE, ALLIATIV MAROC et VISIATIV MAROC ont été intégrées en date du 1^{er} Janvier 2015.

Sorties de périmètre

NEANT

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2015 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

Sociétés	31 décembre 2015 (en K€)				
	% de détention	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres
SYMEO (données 31/12/2014)	0,77%	308	34	8	6
CADESIS (données 31/12/2014)	14,37 %	1 502	3 946	75	195
LYNKOVA (données 31/12/2014)	19,24 %	52	600	-27	83
AXELEO	4,7 %	1 643	700	-32	26
FOOD CONNEXION	10%	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	100
KALISTA (a)	50,82%	476	1 319	-19	319
LINKSOFT (b)	5,69%	82	63	-118	50
SIMLINX (données au 31/05/2015) (c)	100%	-92	69	-178	48

(a) KALISTA – Acquisition en date du 1^{er} juillet 2015 à hauteur de 50,82%.

(b) LINKSOFT – Prise de participation le 19 janvier 2015 à hauteur de 5,69%

(c) SIMLINX – Augmentation de la prise de participation de 19,90% à 100%

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition. Cette durée n'excède pas 10 ans.

Les fonds de commerce acquis par les entités du groupe et inscrits dans les comptes sociaux sont assimilés aux écarts d'acquisition et amortis sur une durée de 10 ans. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et toute perte de valeur est considérée comme définitive, comme c'est le cas pour les pertes de valeur des écarts d'acquisition

Par ailleurs, si les objectifs retenus lors de l'acquisition viennent à être sensiblement modifiés, un amortissement exceptionnel ou une modification du plan d'amortissement est comptabilisé au-delà des amortissements pratiqués.

Conformément au paragraphe 210 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Éléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels	1 à 3 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le Groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Les coûts relatifs aux versions mineures et aux améliorations de fonctionnalités des programmes sont maintenus en charges.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution de produits existants) ou 36 mois (nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation des produits.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans – Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans – Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le Groupe.

4.5 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun

retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.7 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2015, composé des sociétés suivantes : la SA VISIATIV, la SAS AXEMBLE, la SAS VISIATIV SOFTWARE, la SAS VISIATIV SOLUTIONS,

Les sociétés CADWARE, CADWARE SYSTEMS sont intégrés fiscalement dans le sous-Groupe IMALIA.

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.9 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Les concours bancaires ont un caractère momentané n'engendrant pas leur traitement en « financement ».

Les disponibilités liées aux effets du contrat de factor ayant une possibilité de recours sont retraités.

4.10 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.11 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des retours clients qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.12 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.20.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Leur actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

4.13 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments financiers au 31 décembre 2015.

4.14 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.15 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 200 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2015. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.16 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 5.10.2

Bien que les normes françaises préconisent de les comptabiliser comme des quasi-fonds propres en tant qu'avances conditionnées, choix retenu par la quasi-totalité des autres sociétés du secteur, la Société estime que les montants reçus constituent des dettes, notamment en raison de l'existence d'un calendrier de remboursement et du remboursement des premières échéances déjà réalisé. Ainsi, la société a adopté un traitement différent consistant à les comptabiliser en dettes financières. Les échéanciers de remboursement ainsi que les remboursements déjà réalisés sont par ailleurs indiqués en note 5.10.2

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de

l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constatés d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.17 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de matériel informatique (négoce)
Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce)
Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la livraison du produit au client, matérialisée par l'envoi de la clé d'accès au logiciel ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée.
Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités.
Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service
Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.18 Informations sectorielles

La Société opère sur deux segments d'activité distincts :

- La commercialisation et l'intégration de solutions innovantes.
- L'édition de logiciels.

4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.20 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.21 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur le bilan consolidé

Note 5.1 : Ecarts d'acquisition

- Au 31 décembre 2015

VALEURS BRUTES DES ECARTS D'ACQUISITION (Montants en K€)	31/12/2014	Augmentations	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2015
Novaxel	1 743					1 743
Axemble suisse	1 930				218	2 149
Isotools	759					759
Alixence	415	82				498
Isoflex	598					598
Innocad	440					440
Imalia	0			6 122		6 122
Autres écarts d'acquisition	8 494					8 494
Total écarts d'acquisition	14 380	82	0	6 122	218	20 802

AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION (Montants en K€)	31/12/2014	Augmentations	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2015	Valeurs nettes 31/12/2015
Novaxel	349	174				523	1 220
Axemble suisse	1 180	224			133	1 537	611
Isotools	240	76				316	443
Alixence	42	58				100	398
Isoflex	89	60				149	450
Innocad	176	44				220	220
Imalia	0	291				291	5 831
Autres écarts d'acquisition	8 391	93				8 484	11
Total écarts d'acquisition	10 466	1 020	0	0	133	11 619	9 183

L'acquisition du Groupe IMALIA a généré un écart d'acquisition au 1^{er} juin 2015 d'une valeur de 6 122 K€, amortis sur 10 ans, en accord avec les règles du groupe. (cf note ci-dessous pour plus de détails). L'acquisition du fonds de commerce a généré une hausse de l'écart d'acquisition alloué à la société VISIATIV SOLUTIONS (ex Alixence) pour un montant de 82 K€ lié au fonds de commerce acheté à la société TATA.

• **Au 31 décembre 2014**

VALEURS BRUTES DES ECARTS D'ACQUISITION (Montants en K€)	31/12/2013	Augmentations	Cessions	Impact écart de conversion	31/12/2014
Novaxel	1 743				1 743
Axemble suisse	1 890			41	1 930
Isotools	759				759
Alixence	400	15			415
Isoflex	598				598
Innocad	440				440
Autres écarts d'acquisition	8 494				8 494
Total écarts d'acquisition	14 324	15	0	41	14 380

AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION (Montants en K€)	31/12/2013	Augmentations	Cessions	Impact écart de conversion	31/12/2014
Novaxel	174	174			349
Axemble suisse	983	173		23	1 180
Isotools	164	76			240
Alixence	0	42			42
Isoflex	29	60			89
Innocad	132	44			176
Autres écarts d'acquisition	8 353	38			8 391
Total écarts d'acquisition	9 836	607	0	23	10 466

Valeurs nettes 31/12/2014
1 394
750
519
374
509
264
103
3 914

Les écarts d'acquisition sont amortis sur 10 ans.

• **Informations complémentaires liées à l'acquisition du Groupe IMALIA**

Les principaux agrégats lié au bilan d'ouverture, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe IMALIA s'établit comme suit (selon les mêmes méthodes comptables du Groupe) :

- Créances clients : 4 674 K€
- Autres créances : 905 K€
- Disponibilités : 849 K€
- Dettes Fournisseurs : 2 656 K€
- Autres dettes : 3 268 K€

- Capitaux Propres : 3 461 K€
- Provisions : 517 K€
- Emprunts et dettes financières : 515 K€

L'écart d'acquisition du sous-groupe s'élève à 6 122 K€.

A compter de l'entrée du Groupe IMALIA dans le périmètre VISIATIV, soit sept mois d'activités, cette acquisition a impacté le chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 17 703 K€ et le résultat net avant amortissement de l'écart d'acquisition pour 916 K€.

Il n'y a pas d'impact significatif dans les postes du tableau de trésorerie présenté au 31 décembre 2015 suite à l'intégration du groupe IMALIA (égal à sept mois d'activité) dans le périmètre de consolidation. Aucune variation ne représente plus de 25% des postes présentés. La ligne « Incidence sur le périmètre » du tableau de flux de trésorerie représente le prix d'acquisition retraité de la trésorerie d'ouverture pour un total de 5 275 K€. La dette attachée à cette acquisition correspond à l'étalement du prix à payer pour un montant de 1 620 K€.

Le chiffre d'affaires pro forma sur l'année 2015 du groupe IMALIA s'établit à 27 739 K€ pour un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisitions de 333 K€.

Ces données financières pro forma présentées ci-dessus, exclusivement à titre d'illustration sont établies afin de donner au lecteur des comptes annuels consolidés une information pertinente de l'impact théorique sur le chiffre d'affaires consolidé et sur le résultat net consolidé avant comptabilisation de l'amortissement de l'écart d'acquisition et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau groupe qui auraient été obtenus si les opérations étaient intervenues au 1^{er} janvier 2015. Ces informations financières ne tiennent compte d'aucune économie de coût ou d'autres synergies qui pourraient résulter de ces opérations.

Note 5.2 : immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les reclassements de 2014 concernent les immobilisations issues des entités fusionnées qui ont été comptabilisées en valeur nette comptable dans les sociaux.

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits.

L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2015, 2014 et 2013.

- **Au 31 décembre 2015**

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Reclassements et mises au rebut	31/12/2015
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 893	1 368		106	1		9 368
Total immobilisations incorporelles	7 893	1 368	0	106	1	0	9 368
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7	2					9
Installations générales, agencements, aménagements	0						0
Matériel de transport	28			2			30
Matériel de bureau, informatique, mobilier	368	72	-1	75	2		516
Autres immobilisations corporelles	1 128	201	-38	518	13		1 821
Total immobilisations corporelles	1 531	274	-40	595	14	0	2 375
Autres immobilisations financières	2 121	607	-60	139	0		2 809
Total immobilisations financières	2 121	607	-60	139	0	0	2 809
	0						
TOTAL GENERAL	11 545	2 250	-99	841	15	0	14 552

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2014	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Reclassements et mises au rebut	31/12/2015
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 410	1 081		105	0		7 597
Total immobilisations incorporelles	6 410	1 081	0	105	0	0	7 597
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0	1				0	1
Installations générales, agencements, aménagements	0						0
Matériel de transport	8	4		0	0		13
Matériel de bureau, informatique, mobilier	303	81		-28	0		356
Immobilisations corporelles en cours	652	171	-4	208	9	0	1 036
Total immobilisations corporelles	963	257	-4	180	9	0	1 406
Autres immobilisations financières	147		-97	59	0		109
Total immobilisations financières	147	0	-97	59	0	0	109
	0						
TOTAL GENERAL	7 519	1 338	-101	345	10	0	9 111
Valeurs nettes	4 026	911	0	496	5	0	5 441

Valeurs nettes 31/12/2015
1 771
1 771
8
0
17
160
785
969
2 700
2 700
5 441
5 441

En 2015, l'augmentation des autres immobilisations financières est liée notamment à la souscription des titres de KALISTA (318 K€), de LINKSOFT (50 K€), de SIMLINX (47 K€) et à l'augmentation des prêts et cautionnements pour 164 K€. Le solde en espèces du contrat de liquidité s'élève à 74 K€.

En 2015, les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres non consolidés (environ 873 K€), d'emprunts obligataires pour 850 K€, et des prêts sans intérêt relatifs aux

versements faits auprès des organismes collecteur de l'obligation de construction et de dépôts et cautionnements (environ 1078 K€).

• **Au 31 décembre 2014**

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Redressements et mises au rebut	31/12/2014
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 882	1 463			0	-452	7 893
Total immobilisations incorporelles	6 882	1 463	0	0	0	-452	7 893
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5	2				-1	7
Matériel de transport		21	-9	12		4	28
Matériel de bureau, informatique, mobilier		57		1		310	368
Autres immobilisations corporelles	1 381	192		-13	2	-434	1 128
Total immobilisations corporelles	1 387	272	-9	0	2	-120	1 531
Autres immobilisations financières	1 515	661	-55				2 121
Total immobilisations financières	1 515	661	-55	0	0	0	2 121
TOTAL GENERAL	9 784	2 396	-64	0	2	-572	11 545

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2013	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Redressements et mises au rebut	31/12/2014	Valeurs nettes 31/12/2014
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 934	1 927			0	-452	6 410	1 483
Total immobilisations incorporelles	4 934	1 927	0	0	0	-452	6 410	1 483
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1					-1	0	7
Matériel de transport		1		3		4	8	20
Matériel de bureau, informatique, mobilier		42		0		260	303	65
Immobilisations corporelles en cours	900	138		-3	1	-384	652	476
Total immobilisations corporelles	901	181	0	0	1	-120	963	568
Autres immobilisations financières	102	45					147	1 975
Total immobilisations financières	102	45	0	0	0	0	147	1 975
TOTAL GENERAL	5 937	2 153	0	0	2	-572	7 519	4 026
Valeurs nettes	3 847	243	0	0	0	0	4 026	4 026

L'augmentation des autres immobilisations financières est liée notamment à la souscription d'un emprunt obligataire pour un montant de 395 K€ à la société LYNKOA, la prise de participation dans Food connexion pour 100 K€, le solde du contrat de liquidité pour 40 K€. (cf note 1.3)

Les immobilisations financières à la clôture sont principalement composées des titres non consolidés (environ 573 K€), d'emprunts obligataires pour 800 K€, des dépôts et cautionnements (environ 340 K€), et des prêts sans intérêt relatifs aux versements faits auprès des organismes collecteur de l'obligation de construction (environ 364 K€).

Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients et comptes rattachés	21 545	12 219	10 029
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	1 936	1 229	948
Total net des créances clients et comptes rattachés	19 609	10 991	9 081

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2013, 2014 et 2015. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2015		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	21 545	20 182	1 362
Créances sur personnel et organismes sociaux	110	110	
Créance fiscale (1)	4 474	2 077	2 397
Fournisseurs débiteurs	510	510	
Factor (2)	2 954	2 954	
Comptes courants (3)	235	235	
Autres créances	348	348	
Charges constatées d'avance	563	563	
Total de l' Actif circulant	30 738	26 979	3 759

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2014		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	12 219	11 327	893
Créance fiscale (1)	2 405	476	1 929
Fournisseurs débiteurs	370	370	0
Factor (2)	908	908	0
Comptes courants (3)	1 080	398	681
Autres créances	339	339	0
Charges constatées d'avance	267	267	0
Total Actif circulant	17 588	14 085	3 503

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2013		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	10 029	9 627	402
Créance fiscale (1)	1 771	854	917
Fournisseurs débiteurs	63	63	0
Factor (2)	3 017	3 017	0
Comptes courants (3)	1 093	1 068	25
Autres créances	322	322	0
Charges constatées d'avance	235	235	0
Total Actif circulant	16 530	15 186	1 344

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi « CICE » est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2015 s'élève à 374 K€ au niveau du Groupe, contre 276 K€ au 31 décembre 2014.

Le Crédit d'Impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours à l'exclusion du contrat signé avec la société Cadware Systems, c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.20.4.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2015, ces créances s'élèvent 2 954 K€. En 2014 et 2013, ces créances s'élèvent respectivement à 908 K€ et 886 K€.

Concernant le contrat signé par la société Cadware Systems, le contrat étant avec recours, les créances financées sont présentées en créances clients. L'ensemble des flux liés à ce factor a été annulé au bilan.

Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2015

- Axemble Maroc : 135 K€, déprécié à 100%
- Simlinx : 100 K€, déprécié à 100%.

Au 31 décembre 2014

- Axemble Maroc : 110 K€, déprécié à 100%
- Alliativ : 460 K€, déprécié à 100%
- Visiativ Maroc 448 K€, déprécié à hauteur des capitaux propres, soit -112 K€.

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2015					
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	1 229	687	-308	318	10	1 936
Provisions sur autres créances	681	125	-61	-510	0	235
Total provisions pour dépréciations	1 910	813	-370	-192	10	2 170

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2014					
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	948	463	-184	0	1	1 229
Provisions sur autres créances	414	267		0	0	681
Total provisions pour dépréciations	1 363	730	-184	0	1	1 910

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2013					
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions sur comptes clients	851	221	-123	0	-1	948
Provisions sur autres créances	326	132	-15	-29	0	414
Total provisions pour dépréciations	1 177	353	-138	-29	-1	1 363

La variation de périmètre présentée sur les autres créances au 31 décembre 2015 concerne les sociétés ALLIATIV et VISIATIV MAROC pour -510 K€.

Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La politique du Groupe est d'intégrer ses filiales dans le périmètre d'intégration fiscale dont VISIATIV est la tête de groupe. Ainsi, au 31 décembre 2015, seules les filiales du sous-groupe IMALIA, KALISTA et les sociétés étrangères ne font pas partie du périmètre d'intégration fiscale.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 18 953 K€ au 31 décembre 2015 (dont 15 839 K€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%. Le taux applicable aux filiales présentes en Suisse s'établit à 25% et à 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Au 31 décembre 2015, la fiscalité temporaire a été prise en compte. En application des principes en note 4.8 un impôt différé a été comptabilisé à hauteur des perspectives de résultats taxables estimés de façon prudente sur un horizon court.

Au 31 décembre 2015, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	413	-2 563	8
Impôt consolidé	560	182	284
Résultat avant impôt	973	-2 380	293
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	324	-793	98
Différences permanentes	-136	-777	589
Activitation du déficit fiscal	0	0	-1 154
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	481	1 821	823
Différences de taux d'imposition	-110	-69	0
Charge/produit d'impôt du groupe	560	182	355
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>57,6%</i>	<i>-7,7%</i>	<i>121,4%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2015 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Différences temporelles	2 287	990	933
Déficits reportables	18 978	17 622	13 671
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	21 265	18 612	14 604
Différences temporelles	2 018	933	2 979
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	2 018	933	2 979
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	19 246	17 680	11 625
Impôts différés non reconnus	-14 669	-13 413	-7 354
Total net des impôts différés	4 577	4 266	4 271

Note 5.6 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Disponibilités	12 247	5 837	2 457
Concours bancaires courants (Passif)	-17	-400	-560
Total Trésorerie nette	12 230	5 437	1 897

Les valeurs d'usage sont égales aux valeurs vénales.

Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Locations immobilières	208	99	68
Locations mobilières	64	63	59
Sous-traitance	75	1	0
Assurances	4	1	2
Maintenance informatique	36	25	45
Marketing	147	35	21
Divers	29	43	40
Total des charges constatées d'avance	563	267	235

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Issus de la facturation des contrats de maintenance	5 690	4 126	3 244
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	446	394	131
Autres	799	545	783
Total des produits constatés d'avance	6 935	5 065	4 158

* CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

Note 5.8 : Capitaux propres

Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital (en K€)	1 785	1 785	1 242

Nombre d'actions	2 974 692	2 974 692	1 117 548
dont Actions ordinaires	2 524 032	2 524 032	880 218
dont Actions de préférences ADP2012-1	450 660	450 660	225 330
dont Actions de préférences ADP2012-2	0	0	12 000

Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €	1,11 €
--	--------	--------	--------

Actions de préférences ADP2012

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2012, la société a émis 225 330 actions de préférences ADP2012. En 2014, lors de la diminution du nominal, le nombre d'actions de préférences s'est élevé à 450 660 actions de préférence ADP 2012.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ADP2012 sont :

- Droit à un dividende prioritaire nul, au titre de chacun des exercices clos avant le 1^{er} janvier 2018 ;

- Droit à un dividende prioritaire, pour l'exercice clos après le 1^{er} janvier 2018 et pour chacun des exercices suivants ;
- Droit au cumul de ce dividende prioritaire sur 5 ans, au cas où il ne serait pas versé et à son prélèvement sur le bénéfice des exercices suivants ;
- A partir de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, droit à un dividende complémentaire égal à la différence favorable entre le dividende qui serait versé aux actions ordinaires, après paiement du dividende prioritaire, et le dividende prioritaire ;
- Représentation de la masse des titulaires des ADP2012 par un représentant unique qui percevra une rémunération annuelle prise en charge par la société proportionnelle au montant total reçu au titre de l'augmentation de capital proposée ;
- Droit d'information aux porteurs d'ADP2012 dans les 30 jours suivant chaque semestre ;
- Engagement de cession en une seule fois et portant sur la totalité des ADP2012, aux dirigeants, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 mars 2018 ;
- Droit de sortie conjointe, au-delà du 30 mars 2018, au cas où un actionnaire ou des actionnaires envisageraient la cession de leur participation à un tiers ou à un associé, ou à plusieurs acquéreurs, entraînant un changement de contrôle ;
- Obligation de sortie totale, au-delà du 30 mars 2018, au cas où un ou plusieurs associé(s) ou un ou plusieurs tiers viendrait(en)t à faire une offre portant sur 100 % des actions de la société, et qui serait acceptée par des titulaires d'actions représentant au moins 80 % des droits de vote de la société ;
- Droit pour l'assemblée des porteurs d'ADP2012, d'autoriser ou interdire, une réduction de capital tant que les ADP2012 n'auront pas été rachetées ;
- Droit pour l'assemblée des porteurs d'ADP2012, d'autoriser ou interdire des modifications statutaires modifiant leurs droits ;
- Tenue distincte des autres titres de la Société du registre des mouvements des ADP2012 sous format électronique.

Actions de préférences ADP2012-2

Les actions de préférences ADP2012-2 ont été converties en actions ordinaires en date du 17 mars 2014.

Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013.

Note 5.8.3 : Augmentation de capital sur l'exercice 2014

- Le 17 mars 2014, le conseil d'administration a décidé de diminuer la valeur nominale de 1,11 € à 0,60 € par action et de convertir les BSA en 27 198 actions pour une valeur en capital social de 30 220 euros ;
- Suite à l'introduction en bourse le 28 mai 2014, une émission d'actions nouvelles de 656 538 actions ordinaires pour un capital social de 394 923 euros et une prime d'émission de 6 736 080 euros a été acté par l'assemblée générale ;
- La création d'un FSCPE réservés aux salariés a induit une augmentation de capital de 17 197 euros pour une prime d'émission de 196 048, soit un nombre total d'action de 28 662 actions.

Note 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2015					
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions pour pertes de change	1	0	0	0	0	2
Provisions pour maintenance	548	995	-868	311	7	993
Provisions pour pensions et obligations similaires	0	0	0	293	0	293
Autres provisions pour risques	0	0	-2	7	0	5
Total provisions pour risques et charges	550	995	-870	611	7	1 292

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2014					
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions pour pertes de change	1	0	0	0	0	1
Provisions pour maintenance	422	487	362	0	1	548
Total provisions pour risques et charges	423	487	362	0	1	550

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2013					
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	64	0	0	-64	0	0
Provisions pour pertes de change	1	1	0	0	0	1
Provisions pour maintenance	620	365	562	1	-1	422
Total provisions pour risques et charges	685	366	562	-63	-1	423

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts attendus pour répondre aux besoins de maintenance évalués pour les années à venir.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2015.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux au cours des dernières années. Les notifications ne comportaient aucune rectification significative.

Note 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2015			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	7 368	1 289	4 986	1 093
Emprunts et dettes financières diverses	264	241	24	0
Concours bancaires courants	17	17	0	0
Total des dettes financières	7 649	1 547	5 010	1 093

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2014			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 446	749	2 697	
Emprunts et dettes financières diverses	509	236	273	
Concours bancaires courants	400	400	0	
Total des dettes financières	4 355	1 386	2 970	0

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2013			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	4 123	716	3 118	289
Emprunts et dettes financières diverses	862	400	347	116
Concours bancaires courants	560	560		
Total des dettes financières	5 545	1 675	3 465	404

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an. Les comptes courants bloqués ont une échéance supérieure à 1 an.

Note 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2015 :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2013	4 123
(-) Remboursement	-677
Au 31 décembre 2014	3 446
(+) Encaissement	4 800
(-) Remboursement	-1 343
(+) Entrée de périmètre	465
Au 31 décembre 2015	7 368

Le Groupe VISIATIV a obtenu un emprunt de 4 500 K€ pour l'acquisition du groupe IMALIA auprès de :

- Bpifrance : 1 500 K€ sur une durée de 7 ans au taux variable du TME du mois précédent l'échéance majoré de 2 points. Il est remboursable en 20 versements trimestriels après une période de différé de 24 mois durant laquelle seuls les intérêts sont perçus ;
- SG et LCL : 1 500 K€ chacun sur une durée de 7 ans, au taux fixe de 1,9%, remboursable en 84 échéances mensuelles à compter du 16 juin 2015.

Afin de financer l'opération de prise de participation de la société KALISTA, la société VISIATIV a souscrit un emprunt de 300 K€ auprès de la BNP sur une durée de 60 mois au taux de 2,5%.

Note 5.10.2 : Avances remboursables

Les emprunts et dettes financières divers sont principalement composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BpiFrance et Coface).

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K€)	COFACE	Avances BpiFrance	Total
Au 31 décembre 2013	167	640	807
(-) Remboursement	-17	-178	-194
(+/-) Autres mouvements	-113		-113
Au 31 décembre 2014	38	463	501
(-) Remboursement	-5	-245	-250
Au 31 décembre 2015	33	218	251

Note 5.10.2.1 : Avances remboursables BpiFrance (ex-Oseo)

Avance remboursable de 800 KE

Le 19 janvier 2009, la société VISIATIV SOFTWARE a obtenu de la part de la BpiFrance (ex-Oseo) une aide à l'innovation remboursable de 800 K€ ne portant pas intérêt pour le « développement d'un générateur d'application collaborative Intranet / Extranet, multi environnement en Web 2.0 ».

Les versements de cette avance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet (30 mars 2012). Le remboursement est prévu avec des échéances trimestrielles progressives, étalées de l'exercice 2012 à l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2015, le solde restant à rembourser sur cette avance est de 218 K€.

Note 5.10.2.2 : Avances COFACE

Contrat 72 009

VISIATIV a obtenu le 03/05/2011 une avance remboursable de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant la zone géographique « Maroc Tunisie » pour l'activité d'intégration et d'édition. VISIATIV bénéficie d'une période de couverture de 3 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 ans, pendant laquelle VISIATIV rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées.

Les modalités du contrat sont les suivantes :

- Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1^{er} mars 2011 au 28 février 2014) est de 300 000 € avant application d'une quotité garantie de 80%.
- La société s'acquitte d'une prime représentant 2% du budget couvert.
- La période d'amortissement court du 01 mars 2014 au 28 février 2018.

VISIATIV a reçu le 15 juin 2012 une avance de 54 842 € au titre du 1^{er} exercice de couverture des dépenses.

Suite à la renégociation du contrat, il a été convenu que :

- La période de garantie est ramenée à 12 mois (1^{er} mars 2011- 28 février 2012)
- La durée de la période d'amortissement est maintenue à 48 mois (1^{er} mars 2012 au 28 février 2016)

Ainsi VISIATIV a remboursé 5 K€ au cours de l'exercice 2015. Le solde de ce contrat s'élève à 33 K€ au 31 décembre 2015.

Contrat 56 331

VISIATIV (coassuré Axemble - VISIATIV - Applixia) a obtenu le 18/04/2005 une avance remboursable de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant la zone géographique « Autriche- Brésil - Canada - Croatie - Danemark - Finlande - Israël - Italie - Norvège - République Tchèque - Suède - Turquie » pour l'activité d'intégration et d'édition. VISIATIV bénéficie d'une période de couverture de 3 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 ans, pendant laquelle VISIATIV rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées.

Au 31 décembre 2013, le contrat est en fin de vie et il subsiste une dette de 34 912.40 € au bilan. Au 31 décembre 2014, suite au constat d'échec, cette avance a été reconnue en autres produits d'exploitation.

Contrat 62 070

VISIATIV SOFTWARE a obtenu le 06/04/2007 une avance remboursable de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant la zone géographique « Canada - Etats-Unis » pour les activités d'intégration et d'édition. VISIATIV SOFTWARE bénéficie d'une période de couverture de 3 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 ans, pendant laquelle VISIATIV SOFTWARE rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées.

Au 31 décembre 2013, le contrat est en fin de vie et il ne subsiste qu'une dette de 77 589 € au bilan. Au 31 décembre 2014, suite au constat d'échec, le solde de 78 K€ a été reconnue en produit exceptionnel.

Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2015			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	215	215		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 629	17 629		
Dettes fiscales et sociales	15 029	15 029		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	7 492	7 492		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	7 538	7 538		
Autres Dettes	2 138	1 938		
<i>Dettes sur immobilisations</i>	1 620	1 420	200	
<i>Groupe et associés</i>	16	16		
<i>Dettes envers factor</i>	285	285		
<i>Autres dettes</i>	216	216		
Total des dettes d'exploitation	35 010	34 810	200	0
Produits constatés d'avance	6 935	6 935		
Total général	41 945	41 745	200	0

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2014			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 469	8 469		
Dettes fiscales et sociales	6 725	6 725		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	3 751	3 751		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	2 974	2 974		
Autres Dettes	342	342		
<i>Dettes sur immobilisations</i>	150	150		
<i>Groupe et associés</i>	79	79		
<i>Autres dettes</i>	113	113		
Total des dettes d'exploitation	15 536	15 536	0	0
Produits constatés d'avance	5 065	5 065		
Total général	20 601	20 601	0	0

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2013			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	106	106		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 983	7 983		
Dettes fiscales et sociales	6 642	6 642		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	4 141	4 141		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	2 502	2 502		
Autres Dettes	534	534		
<i>Dettes sur immobilisations</i>	450	450		
<i>Groupe et associés</i>	20	20		
<i>Autres dettes</i>	64	64		
Total des dettes d'exploitation	15 265	15 265	0	0
Produits constatés d'avance	4 158	4 158		
Total général	19 423	19 423	0	0

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des trois exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 761	1 572	1 432
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 761	1 572	1 432
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	6 160	2 534	2 914
Sécurité sociale et assimilés	1 321	684	743
Etat	729	581	448
Total des dettes fiscales et sociales	8 210	3 799	4 104
Total général	12 971	5 371	5 536

Note 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
France	75 367	43 502	42 970
Reste du monde	7 368	6 174	6 214
Total chiffre d'affaires	82 734	49 676	49 184

Note 5.14 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Production stockée	0	0	-68
Production immobilisée	1 327	1 438	1 401
Transferts de charges	781	266	279
Reprise de provisions	1 130	546	685
Crédit d'impôt recherche	430	418	454
Subvention d'investissement reconnue en résultat	4	36	81
Autres produits	17	0	40
Total autres produits d'exploitation	3 690	2 704	2 872

Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe. Le Groupe opère sur deux segments d'activité distincts :

- La commercialisation et l'intégration de solutions innovantes.
- L'édition de logiciels.

Les données ci-dessous sont présentées en K€.

	31/12/2013		31/12/2013 Consolidé	31/12/2014		31/12/2014 Consolidé	31/12/2015		31/12/2015 Consolidé
	Edition	Intégration		Edition	Intégration		Edition	Intégration	
CHIFFRE D'AFFAIRE NET	11 455	37 729	49 184	10 440	39 235	49 676	11 734	71 000	82 734
TOTAL ACHATS	270	17 074	17 344	276	18 740	19 016	91	37 315	37 407
Total marge	11 185	20 655	31 840	10 165	20 495	30 659	11 642	33 685	45 327
Formation, consulting	2 769	3 341	6 110	2 668	2 898	5 566	2 821	4 760	7 581
Matériel	0	411	411	0	450	450	0	258	258
R&D	3 511	0	3 511	4 528	0	4 528	4 781	0	4 781
Total coûts directs	6 279	3 751	10 031	7 196	3 347	10 543	7 602	5 018	12 619
Marge sur CD en valeur	4 906	16 904	21 809	2 968	17 148	20 116	4 041	28 667	32 708
Coûts de commercialisation	2 463	5 142	7 605	2 273	5 675	7 948	2 881	9 719	12 600
Marge sur CC	2 442	11 762	14 204	696	11 472	12 168	1 160	18 948	20 108
Coûts marketing	852	1 214	2 065	1 248	1 557	2 804	1 510	2 291	3 800
Autres coûts affectables	2 274	1 877	4 151	2 016	2 486	4 502	1 681	4 503	6 184
Marge contributive en valeur	-683	8 671	7 988	-2 568	7 430	4 862	-2 031	12 154	10 124
Frais administratifs	1 453	4 045	5 498	1 788	3 624	5 411	1 570	5 823	7 392
Résultat analytique	-2 136	4 626	2 490	-4 355	3 806	-549	-3 600	6 332	2 731
Ecart d'incorporation R&D	-455	0	-455	-36	0	-36	-705	0	-705
Ecart d'incorporation Autres	33	634	667	167	612	779	-168	1 129	962
Résultat d'exploitation	-1 714	3 992	2 278	-4 486	3 194	-1 292	-2 728	5 202	2 474

Note 5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Gains de change	197	4	8
Produits financiers de participations	41	52	28
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	15
Reprises sur provisions	97	0	15
Total des produits financiers	335	57	65

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Pertes de change	72	18	18
Dotations provisions financières	126	310	127
Charges d'intérêts	271	208	242
Autres charges financières	59	0	24
Total des charges financières	528	536	412

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie par la variation des taux de change du Franc Suisse (CHF) suite à la politique de la Banque Fédérale Suisse.

Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	74	44	263
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	77	0	0
Produits exceptionnels divers	52	85	314
Total des produits exceptionnels	203	129	576

Au 31 décembre 2015, les produits exceptionnels sont relatifs au boni de liquidation de la société SOBIZZZ (hors Groupe) pour 57 K€.

Au 31 décembre 2014, les produits exceptionnels sont relatifs à la cession des titres hors groupe (ENERGITIM pour 11 K€ et AXELEO pour 30 K€).

Au 31 décembre 2013, les produits exceptionnels divers correspondent principalement à la reconnaissance du CIR 2011 et 2012 dans l'une des filiales du Groupe (104 K€) ainsi qu'au bénéfice d'une clause de retour à meilleure fortune avec une société sortie du périmètre du groupe (133 K€).

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Produits constatés d'avance (correction d'erreur)	0	0	2 568
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	17	18	211
Valeur nette comptable des titres cédés	40	0	0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	35	0	0
Autres charges exceptionnelles	399	113	366
Total des charges exceptionnelles	491	131	3 145

En 2015, les charges exceptionnelles intègrent 81 K€ relatif à un litige commercial clos, la prise en charge pour certains collaborateurs du groupe IMALIA d'engagements pris avant l'intégration dans le groupe pour environ 150 K€ ainsi qu'une dotation aux provisions pour dépréciation de créances fiscales détenues sur l'Etat Marocain pour 53 K€.

Du fait de la correction d'erreur présentée dans la note 2.5, les charges exceptionnelles au 31 décembre 2013 comprennent un montant de 2 568 K€ correspondant à l'impact à l'ouverture de la correction apportée à la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, enregistré sans effet d'impôt.

Note 5.18 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription d'actions (2005) non encore exercés.

Résultat de base par action	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	2 974 692	2 974 692	1 117 548
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs	2 974 692	2 206 088	1 144 746
Résultat consolidé (en K€)	409	-2 562	35
Résultat de base par action (€/action)	0,14	(0,86)	0,03
Résultat dilué par action (€/action)	0,14	(0,86)	0,03
Résultat par action avt dot. Amort. Des Écarts d'acquisition (€/action)	0,48	(0,66)	0,52

Note 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	
	Autres parties liées	Autres parties liées	Filiales mises en équivalence	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	374	312	113	241
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	273	1030	152	714
Créances rattachées à des participations	83	957	10	1045
Dettes rattachées à des participations	4	101	46	216

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 588 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés, sur la base d'évaluations rendues par des experts indépendants.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV au cours des exercices 2013, 2014 et 2015 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération fixe annuelle	455	454	358
Rémunération variable	130	131	131
Jetons de présence	66	58	57
Avantages en nature Véhicule	15	15	14
Avantages en nature GSC Chômage	11	11	12
TOTAL	677	669	572

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du Groupe.

Note 5.20 : Engagements donnés

Note 5.20.1 : Covenants bancaires

Des emprunts souscrits par la société VISIATIV sont soumis au respect de ratios financiers :

- Emprunt relatif à l'acquisition de NOVAXEL : « Dettes financières Nettes Consolidées » / « EBE consolidé ». Ce ratio doit être inférieur à 3, sur la base des comptes annuels certifiés. A défaut, la banque pourra prononcer l'exigibilité anticipée du prêt.
- Emprunts relatifs à l'acquisition d'IMALIA: « Dettes financières Brutes Consolidées » / « EBE consolidé ». Ce ratio doit être inférieur à 4 en 2015 et inférieur à 3,5 les années suivantes, sur la base des comptes annuels certifiés. A défaut, la banque pourra prononcer l'exigibilité anticipée du prêt.

Au 31 décembre 2015, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le Groupe n'a aucun contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2015.

Note 5.20.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Le bail immobilier consenti pour les locaux situés en Suisse a une durée de cinq années entières et consécutives.

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2015 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Données en K€

Ville	Début du bail	Fin de Bail	Durée	Montant annuel du loyer (HT)	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Charbonnières 1 (N° 26)	01/01/2012	31/12/2021	9 ans	271	271	272
Charbonnières 2 (N°28)	15/09/2011	14/09/2020	9 ans	237	237	168
Charbonnières 2 (N°24)	17/02/2014	16/02/2023	9 ans	48	48	6
Paris Est (Bussy st georges)	01/03/2012	28/02/2021	9 ans	18	18	21
Bail de Paris (Courbevoie)	01/02/2008	31/01/2017	9 ans	144	144	13
Bail de Bordeaux (Pessac)	01/04/2012	31/03/2021	9 ans	6	6	8
Bail d'Avignon	01/09/2011	31/08/2020	9 ans	26	26	17
Bail de Strasbourg (pr Axemble)	01/03/2008	28/02/2017	9 ans	17	17	3
Bail de Strasbourg (pr Qeex)	15/11/2005	14/11/2014	9 ans	8	8	7
Bail de Toulouse	01/09/2008	31/08/2017	9 ans	17	17	11
Bail de Lille (Villeneuve d'Ascq)	15/03/2011	14/03/2020	9 ans	13	13	3
Bail de Nantes (Pt Saint Martin)	01/04/2005	31/03/2017	3 ans	31	31	8
Bail de Grenoble (Moirans)	15/06/2011	14/06/2020	9 ans	20	20	9
Bail de la Neuveville (Suisse)	01/10/2008	30/09/2013	5 ans	48	48	85
Bail de Casablanca	15/01/2013	15/01/2016	3 ans	101	4	0
Bail de Bourges	01/12/2012	30/11/2021	9 ans	19	19	37
Bail d'Aix en Provence	01/12/2008	30/11/2017	9 ans	24	24	22
Bail de Chambéry (lac bourget)	15/09/2005	14/09/2014	9 ans	15	15	11
Bail Massy	27/06/2014	26/06/2026	12 ans	69	69	34
Bail Palaiseau 2ème étage	01/05/2011	31/12/2015	Stop bail	6	0	0
Bail Bron	01/07/2013	30/06/2022	9 ans	15	8	0
Bail Champs sur Marne	15/09/2012	14/09/2021	9 ans	28	28	49
Bail Villeneuve d'Asq	16/06/2008	15/06/2017	9 ans	14	14	6
Bail Saint Martin du Vivier	01/01/2015	31/12/2023	9 ans	8	8	8
Bail Ploemeur	01/01/2004	31/12/2012	9 ans	3	3	7
Bail Basse Goulaine	14/09/2012	13/09/2021	9 ans	12	12	21
Bail Aix en Provence	01/07/2008	30/06/2017	9 ans	10	10	5
Bail Schitigheim	01/10/2013	30/09/2022	9 ans	27	20	0
Bail Brugières	01/05/2007	30/04/2016	9 ans	14	4	0
Totaux				1 270	1 143	829

Note 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours (hormis sur la société Cadware Systems), c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 14 093 K€ au 31 décembre 2015, 8 172 K€ au 31 décembre 2014, et 6 412 K€ au 31 décembre 2013. Le taux de créances financées est d'environ 40% sur ces deux dernières années.

Note 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.13. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2015		31/12/2014		31/12/2013	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	2,15%		2,00%		3,00%	
Table de mortalité	INSEE 2013-2014		INSEE 2013		INSEE 2013	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 44% et 48%		Entre 43% et 50 %	

Les indemnités de fin de carrière évaluées s'élèvent à 503 K€ au 31 décembre 2013, 782 K€ au 31 décembre 2014 et sont non comptabilisés.

Au 31 décembre 2015, suite à l'entrée dans le périmètre du sous-groupe IMALIA, le montant total des indemnités dues s'élèvent à 1 214 K€ (dont 921 K€ non comptabilisées dans les comptes consolidés).

Note 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2015 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	780	742
Matériel informatique	374	345
Total de l'engagement	1 154	1 087

Note 5.20.7 : Autres engagements financiers

1/ Nantissement de 10 714 actions

Afin de financer l'opération de prise de contrôle de la société CADESIS en 2009, la société VISIATIV avait souscrit un emprunt d'un million d'euros auprès de la SOCIETE GENERALE. Dans le cadre de cet emprunt, la société VISIATIV avait affecté en nantissement, au profit de la banque, la totalité des

actions lui appartenant dans le capital de la société CADESIS, et ce, en garantie du remboursement dudit emprunt.

La société VISIATIV ayant cédé le 18 janvier 2011, 80,51 % des actions CADESIS, la SOCIETE GENERALE a donné mainlevée entière et définitive du nantissement précité. En contrepartie, VISIATIV a accordé le nantissement de 650 actions sur les 10 714 actions qu'elle détient dans le capital de sa filiale AXEMBLE.

Au 31 décembre 2015, cet emprunt est totalement remboursé et le nantissement a été levé.

2/ Nantissement de 10 487 actions

Les emprunts de 332 K€ et de 335 K€, contractés en 2011 pour l'acquisition des titres de la société ISOTOOLS avaient fait l'objet d'un nantissement de la totalité des titres ISOTOOLS. Suite à la dissolution de la société ISOTOOLS par voie de fusion absorption par la société VISIATIV SOFTWARE, de nouvelles garanties ont été données aux banques. Il a été ainsi donné en nantissement un compte spécial d'instruments financiers ouvert par la société VISIATIV SOFTWARE, comprenant 10 487 actions nominatives d'une valeur de 20 euros chacune de ladite société.

Au 31 décembre 2015, les soldes restant dus sur ces emprunts s'élèvent chacun à 153 K€.

3/ Nantissement des titres de VISIATIV SOFTWARE

VISIATIV a souscrit un emprunt de 1.700 K€ auprès du CIC pour le financement de l'acquisition des titres de participation de la société NOVAXEL. Au 31 décembre 2015, le solde restant dû sur cet emprunt s'élève à 763 K€. Suite à la fusion de NOVAXEL chez VISIATIV SOFTWARE, la société VISIATIV SOFTWARE a accordé un nantissement de 131 050 actions pour garantir cet emprunt.

4/ Nantissement de fonds de commerce

Deux emprunts, souscrits par la société AXEMBLE, font l'objet d'un nantissement sur le fonds de commerce, à savoir :

- Un emprunt souscrit auprès de la SLB. Au 31 décembre 2015, le capital restant dû s'élève à 438 K€.
- Un emprunt souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE. Au 31 décembre 2015, le capital restant dû s'élève à 56 K€.

5/ Nantissement des titres IMALIA

VISIATIV a souscrit trois emprunts de 1 500 K€ auprès de la BPI, du LCL et de la Société Générale, soit un montant total de 4 500 K€, pour le financement de l'acquisition du groupe IMALIA. En garantie de ces emprunts, la société a accordé le nantissement de la totalité des titres détenus sur le groupe IMALIA.

Au 31 décembre 2015, le solde restant dû s'élève à 1 393 K€ sur l'emprunt auprès du LCL, à 1 393 K€ sur celui auprès de la Société Générale et à 1 500 K€ sur l'emprunt auprès de la BPI.

6/ Garantie de passifs sur le groupe IMALIA

Le montant de la garantie sur les passifs éventuels, prenant leur origine avant le 31 décembre 2014 s'élève à un montant maximum de 1 000 000 euros, intégrant une franchise de 30 000 euros. Cette garantie sera caduque à compter du 17 juin 2018.

7/ Nantissement des titres de KALISTA

Afin de financer l'opération de prise de participation de la société KALISTA, la société VISIATIV a souscrit un emprunt de 300 K€ auprès de la BNP. Dans le cadre de cet emprunt, la société VISIATIV a affecté en nantissement, au profit de la banque, la totalité des actions lui appartenant dans le capital de la société KALISTA, et ce, en garantie du remboursement dudit emprunt.

Une promesse d'achat a été signée avec les actionnaires de KALISTA afin d'acquiescer à terme 100% du capital.

Au 31 décembre 2015, le solde restant dû sur cet emprunt est de 272 K€.

8/ Complément de prix du sous-Groupe IMALIA

Le 16 juin 2015, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société IMALIA pour un montant de 5 793 K€, y compris les frais d'acquisition de ces titres.

Le montant des titres immobilisés comprend des compléments de prix pour un total de 590 K€ dont 190 K€ versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le solde à verser, soit 400 K€, est provisionné dans les comptes 2015 et sera versé selon l'échéancier suivant :

- 200 K€ euros en 2016,
- 200 K€ euros en 2017.

9/ Clause de retour à meilleure fortune de la société CADESIS :

- En 2009, la société a abandonné une créance d'un montant de 868 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

- la constatation de capitaux propres supérieurs au capital social,
- la créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance,
- l'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social,
- le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

En application de cette convention, un retour à meilleure fortune de 37 256 euros a été constaté sur l'exercice.

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux

propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

Note 5.21 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe ont les suivants :

ETP	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Commerce	120,6	84,3	78,2
Matériel	0,0	4,0	4,0
Formation/Consulting	106,2	68,0	84,6
Marketing	41,3	24,3	23,9
R&D	73,3	52,5	46,4
Direction et Administratif	85,8	61,5	62,5
Total effectifs moyens	427,2	294,6	299,6

Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital (cf. note 5.8) ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,
- La majeure partie des emprunts est à taux fixe (cf. note 5.10).

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 13 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2015 ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé 2015.

Risque de change

Environ 91% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2015						Exercice 2014						Exercice 2013						
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	
(Montants en K€)																			
Audit																			
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																			
* Emetteur	32	56%	32	89%		0%	18	18%	18	26%	0	0%	8	100%	7	100%		0%	
* Filiales intégrées globalement	25	44%	4	11%	42	100%	30	30%	33	48%	50	100%		0%		0%	70	100%	
> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																			
* Emetteur		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	
* Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	
> Introduction en bourse				0%			54	53%	18	26%									
Sous-Total	57		36	100%	42	100%	102	100%	69	100%	50	100%	8	100%	7	100%	70	100%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																			
> Juridique, fiscal, social				0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)				0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%	
Sous-Total	0		0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Total des honoraires	57		36	100%	42	100%	102	100%	69	100%	50	100%	8	100%	7	100%	70	100%	
TOTAL			135						221						84				

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

AVVENS AUDIT
Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

VISIATIV

Société Anonyme

26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VISIATIV, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

▪ *Règles et méthodes comptables :*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires précisée en note 4.17 de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

▪ *Impôt différé :*

La société a procédé à l'activation d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note 4.8 aux états financiers. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que la note 4.7 aux états financiers donnait une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 20 avril 2016

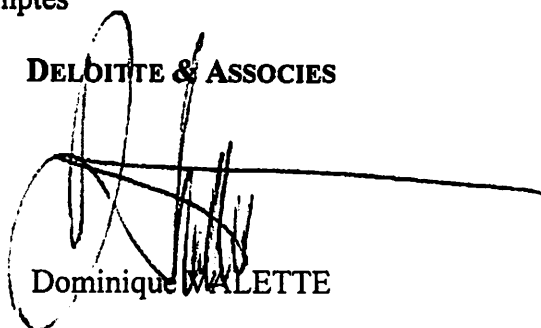
Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT



Pascal BLANDIN

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE

SA au capital de 1.784.815,20 €
RCS Lyon 395 008 246
Siège social : Les Bureaux Verts
26 rue Benoit Bennier
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél : 04 78 87 29 29
www.visiativ-bourse.com

